



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 76984

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la prévention et la prise en charge de la santé mentale des enfants. Dans un avis présenté par M. Jean-René Buisson du 3 mars 2010, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) formule plusieurs propositions tendant à favoriser la prévention à travers un repérage précoce des troubles ou des maladies mentales chez l'enfant. Parmi elles, le CESE estime qu'il faut mieux accompagner les familles à toutes les étapes du processus de prise en charge des troubles ou des maladies psychiatriques de l'enfant. Concrètement, l'avis propose de dédramatiser l'accès aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). La dénomination de ces institutions peut faire peur aux parents. C'est pourquoi l'orientation vers ce type de structure devrait faire l'objet d'un accompagnement particulier s'il intervient avant le premier bilan. De même, l'avis estime qu'il faut mieux communiquer sur l'apport positif de la présence à l'école des jeunes souffrant de handicap ou de troubles psychiques. Aussi, elle le remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position et les suites qu'elle entend donner à ces recommandations.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76984

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4407

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)